



communauté de communes
VESLE - MONTAGNE DE REIMS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VESLE MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 11 septembre 2007

Séance du 4 octobre 2007

L'an deux mille sept le quatre octobre le conseil Communautaire, s'est réuni à Verzenay, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DOUADI, Président.

Présents : M.COFFINET. J.L.PORTIER. C.LATHUILLIERE. C.COLLARD. J.C.BOCART. G.GEORGETON. D.QUATRESOLS. M.J.HURE. J.C.REMY. J.C.LECOURT. G.ROTHIER. D.LANOUE. J.DOUADI. E.LACIRE. S.BEAUVILLIER. D.HARLE. P.MACHET. G.DEDET. M.ARTICLAUT. J.BUSIN. J.M.DUBOIS. T.GIBELIN. G.FLAMAND. P.LALLEMENT. J.E.PEUDEPIECE.

Excusés : A.TETENOIRE. A.ROCHET. N.DUMONT. X.MULLER. R.AYALA. M.C.GUEBELS. D.LAPIE. J.B.ROUSSEAU. V.JOUILLAT. R.D'ABREU.

N°61/07 : CURAGE BASSINS EAUX PLUVIALES LA GRANDE NOUE A TREPAIL ET LA TERRE DES NOUES A VERZENAY

VU l'article 3.4.2 des statuts communautaires

VU la nécessité de procéder au curage d'entretien des bassins lieux dits la Grande Noue à Trépail et la Terre des noues à Verzenay

CONSIDERANT que l'entretien de ces ouvrages est statutairement de responsabilité partagée à 50% entre la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims et les communes d'une part de Trépail et d'autre part de Verzenay.

VU le coût d'objectif des travaux

VU les dispositions du guide interne de la commande publique

Le président propose au conseil que les travaux de curage soient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes qui demandera remboursement aux communes concernées (déduction faite des subventions obtenues).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE FAIRE REALISER ces travaux de curage

DE SOLLICITER pour le financement des travaux une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

D'INSCRIRE le montant de ces travaux au budget primitif 2008

D'ACCEPTER de réaliser les travaux à la charge des communes de Trépail et Verzenay conformément aux dispositions d'une convention de délégation

D'AUTORISER le président à signer une convention avec le maire de Trépail et Verzenay

DE PROCEDER à la passation d'un marché à procédure adaptée

D'AUTORISER le président à lancer la consultation correspondante

DE DESIGNER la commission d'appel d'offres :

- M.C.GUEBELS

- G.DEDET

- J.BUSIN

- D.LECLERC

- P.MACHET

- T.GIBELIN

N°62/07 : TRAVAUX DIVERS ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES RUE CHANOUE VERZY – RUE DES VIGNES LUDÉS – RUISSEAU DE TREPAIL

VU l'article 3.4.2 des statuts communautaires

VU la nécessité de réaliser des travaux d'assainissement d'eaux pluviales rue Chanoué à Verzy, rue des Vignes à Ludés et au ruisseau de Trépail

Afin de présenter d'évaluer ces travaux et préparer les demandes de subventions, le président indique qu'il est nécessaire de faire réaliser un avant-projet par un cabinet compétent.

CONSIDERANT les dispositions du guide de la commande externe et la mise en concurrence réalisée

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE FAIRE réaliser pour ces travaux un avant projet par le cabinet CBE pour un montant de 950 €/HT soit 1136,20 € /TTC

DE DEMANDER des subventions pour ces dossiers au titre de la DGE 2008

D'INSCRIRE au budget primitif 2007 les frais de maîtrise d'oeuvre correspondant à la mission AVPRO

Et de créer un programme d'investissement nouveau équilibré comme suit :

Programme 204 « rue chanoue – rue des vignes – ruisseau trépail »

Dépenses 2031 1137 €

Recettes 1641 1137 €

Le financement des travaux eux-mêmes sera inscrit au budget primitif 2008.

N°63/07 : INDEMNITES STAGIAIRES PHARE DE VERZENAY

- VU** les stages effectués au phare de Verzenay Musée de la vigne par
- Angéline PETIT du 12 au 24 février et du 21 mai au 4 juillet
 - Aurélie HERMANT du 1^{er} août au 30 septembre

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, DE VERSER une indemnité de stage d'un montant de 175 € à

- Angéline PETIT
- Aurélie HERMANT

N°64/07 : FRAIS DE PREPARATION CONCOURS REDACTEUR SOPHIE THIERRY EPOUSE TELLIER

Le président expose aux membres du conseil que Madame Sophie Thierry épouse Tellier, adjoint administratif stagiaire, a souhaité accéder à la préparation du concours de rédacteur territorial. Considérant que le poste qu'elle occupe au Phare de Verzenay, et l'emploi du temps qu'il réclame, ne permet pas à celle-ci d'être libérée pour suivre les préparations proposées par le CNFPT.

En conséquence et avec son accord, le président propose que lui soient remboursés les frais de formation engagés par elle-même sur ses deniers personnels pour préparer le concours par correspondance auprès du CNED, soit 430 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

D'ACCEPTER de rembourser, sur présentation de sa facture, à Madame Sophie Thierry épouse Tellier la somme de 430 € pour faire face aux frais de préparation de concours.

N°65/07 : ORDRES DE VIREMENT ET CREDITS SUPPLEMENTAIRES BUDGETS 2007

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE PROCEDER aux écritures budgétaires suivantes :

- Budget primitif annexe d'assainissement collectif M49 - ordre de virement 138 € du programme 069-2315 vers le programme 056-2315 rue pierre brunet Trépail
- Budget primitif général M14 - crédits supplémentaires

Vu le commencement des travaux suivants et après paiement d'honoraires de maîtrise d'œuvre et d'insertion relatifs à ces travaux :

- rues Micailé et Pierre la dame Vaudemange 598 €, 59,80 €
- programme travaux assainissement 2006 718,31 €, 2633,83 €, 297,22 €

Dépenses	2315 chapitre globalisé 041	4.308
Recettes	2031 chapitre globalisé 041	4.308

- Budget primitif annexe d'assainissement collectif M49 - crédits supplémentaires

Vu le commencement des travaux suivants et après paiement d'honoraires de maîtrise d'œuvre et d'insertion relatifs à ces travaux :

- eaux usées chêne batrolle Maily Champagne		
Dépenses	2315-046	910
Recettes	2031-046	910

N°66/07 : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LE AVANEMENTS DE GRADE

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique paritaire, le taux de promotion permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 5 juillet 2007

LE PRESIDENT propose à l'assemblée

DE FIXER le ou les taux de promotion suivants pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme suit :

Cadre d'emplois	Grades	Taux (en %)
Rédacteur	Rédacteur principal	100%
Attaché	Attaché principal	100%
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100%
Contrôleur de travaux	Contrôleur principal de travaux	100%
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %
		100%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, D'ADOPTER la proposition ci-dessus

N°67/07 : CONSTRUCTION ATELIER ET GARAGE SERVICE ASSAINISSEMENT

VU la délibération n°07/07 prise par le conseil communautaire en date du 24 janvier 2007-10-05

VU l'appel d'offres lancé en date du 8 juin 2007

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie les 27 juillet, 26 septembre et 4 octobre 2007

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité

DE RETENIR les entreprises suivantes :

Lot 2 Charpente - LE BATIMENT ASSOCIE 51140 MUIZON pour un montant de 17.162 € /HT

Lot 3 Couverture zinc - GARNIER pour un montant de 47.440,84 € /HT

Lot 4 Serrurerie menuiseries extérieures - CONCETPALU pour un montant de 22.492 €/HT

Lot 6 Doublage menuiseries intérieures - BRESSANT pour un montant de 11.740 €/HT

Lot 7 Carrelages et faïences - LAGARDE ET MEREGNANI pour un montant de 5.100,74 €/HT

Lot 8 Plomberie ventilation - CONRAUX pour un montant de 7.107 €/HT

Lot 9 Electricité chauffage - BARAIONI pour un montant de 16.691,80 €/HT

Le lot n°5 pierres – enduits est déclaré sans suite

D'AUTORISER le président à signer les marchés correspondants.

**N°68/07 : TRAVAUX ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES RUE ECLUSE COMMUNE DE VAUDEMANGE /
DELEGATION MAITRISE OUVRAGE**

VU le projet d'aménagement de voirie prévu par la commune de Vaudemange rue de l'écluse

CONSIDERANT que des travaux d'assainissement de compétence communautaire sont connexes à ces travaux communaux

Le président donne lecture aux membres du conseil du projet de convention relative au mandat de maîtrise d'ouvrage et à la constitution d'un groupement de commandes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

D'ACCEPTER de donner mandat de maîtrise d'ouvrage à la commune de Vaudemange pour la réalisation des travaux sus-visés

DE CONSTITUER avec ces communes un groupement de commande

D'AUTORISER le président à signer la convention pour la Communauté de Communes

D'INSCRIRE le montant de ces travaux au budget primitif 2008

N°69/07 : CONVENTION RELAIS NAUTIQUE

VU la délibération n°17/07 prise par le conseil communautaire en date du 7 mars 2007

VU la convention d'accès au relais nautique signée en date du 17 mars 2007 avec l'entreprise Bateau école Jean Jaurès

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

D'ACCEPTER un avenant à la convention 2007 modifiant son article 3 pour prolonger la date de validité jusqu'au 31 décembre 2007

D'ACCEPTER la signature d'une convention pour l'exercice 2008 telle que présentée par le président

D'AUTORISER le président à signer l'avenant à la convention 2007 et la convention 2008 pour la Communauté de Communes